

L'Association Hospitalière Sainte-Marie, 5 700 collaborateurs répartis sur 8 départements, est leader dans la prise en charge psychiatrique et médico-sociale en France. L'Association gère des établissements privés de statut ESPIC dans les Alpes-Maritimes, Ardèche-Drôme, Aveyron, Haute-Loire, Puy de Dôme-Allier et Rhône.

Le territoire Aveyron recrute son AGENT HOTELIER (H/F) – Court Séjour 2– Filière Courte Durée

CENTRE HOSPITALIER SAINTE MARIE RODEZ

Lieu-dit Cayssiols - CS 23207 Olemps - 12032 Rodez Cedex 9 - www.chsmrodez.ahsm.fr

Description de l'unité :

Assurer des soins adaptés pour des courts séjours en complément avec les autres structures de soins sectorielles ou intersectorielles ou hors secteur, tel que défini dans le projet d'établissement

⇒ Accueillir et prendre en charge :

Des patients non connus présentant des pathologies ou des comportements non compatibles avec une hospitalisation en clinique :

- décompensations névrotiques graves ou psychotiques
- troubles de l'humeur ou autres.

Des patients déjà connus du secteur, pour un temps d'hospitalisation correspondant à une période de crise dans l'évolution de leur pathologie mentale.

Des patients connus et suivis par le secteur qui justifient d'hospitalisations séquentielles qui s'inscrivent dans leur projet de soins individuel

Des patients hospitalisés sous contrainte, en relais après une prise en charge initiale à l'EPICEA.

⇒ Les patients accueillis dans ces deux unités de soins peuvent être des :

- . Patients évalués à l'UADO et orientés depuis l'UADO
- . Patients admis dans le cadre d'une hospitalisation programmée conformément à la procédure sous réserve de maintenir une disponibilité en lits pour les urgences.

⇒ Prise en charge limitée dans le temps, maximum 4 semaines

⇒ Dans les deux Unités de Soins de court séjour les patients peuvent être hospitalisés en soins libres, en soins sans consentements sur demande d'un tiers, en urgence, dans le cadre d'un péril imminent ou sur décision du Représentant de l'Etat.

Capacité de l'unité : 23 lits

Description du poste :

Appliquer les procédures et protocoles conformément à la démarche qualité entreprise dans l'établissement.

Assurer un cadre de vie propre par l'entretien et l'hygiène des locaux.

Collaborer avec l'équipe soignante.

Respecter les consignes relatives à la prise en charge du patient.

Rendre compte aux infirmiers et aides-soignants des faits repérés.

Participer aux réunions d'organisation et thématiques du service.

Participer aux réunions et groupes de travail de l'établissement.

2.2 Les Activités :

2.2.1) Hygiène de l'unité

Entretien et nettoyage quotidien

Nettoyage et désinfection spécifique

Acheminements des déchets, contaminés (DASRI) => ou non à supprimer dans le respect des protocoles.

Suivi des dotations de produits d'entretien et commande dans le respect des dotations.

2.2.2) Prise en charge du linge

Acheminement, réception, tri et rangement

2.2.3) Service Repas

Sous la responsabilité du cadre de l'Unité et en collaboration avec le personnel soignant

- Mise en température du four
- acheminement des repas et stockage
- préparation et distribution des repas et boissons sauf contre-indications en collaboration avec l'aide-soignant
- entretien et nettoyage du matériel, du repas et du chariot

2.2.4) Gestion du matériel hôtelier

Sous la responsabilité et en collaboration avec le cadre de l'Unité : suivi des stocks, des produits d'entretien et du linge hôtelier et à usage unique.

VOTRE PROFIL

Compétences et ressources :

- Discrétion.
- Respect des usagers et du secret professionnel
- Sens de l'observation.
- Capacité à travailler en équipe.
- Maîtrise des techniques en matière d'hygiène.
- Maîtrise et bonne application des protocoles en matière d'hygiène.

VOTRE CONTRAT

Type d'emploi : CDD d'1 mois renouvelable

Temps de travail : temps plein, 25 jours de congés payés, 21 RTT et 14 jours fériés (au prorata du temps de travail)

Vous travaillerez par roulement en poste continu : du matin 07 h 15 – 15 h 03, du soir 12 h 12 – 20 h 00, de jour 08 h 30 – 16 h 18

Statut : Non cadre

Salaire : Rémunération : 1.867,02 € selon Convention collective nationale 31/10/1951 + indemnité Ségur de 238 € + reprise de votre ancienneté à 100% dans les mêmes fonctions + indemnité de précarité

Avantages

- Compte Epargne Temps
- Mutuelle (gratuité pour les enfants)
- Prévoyance
- Epargne retraite
- Restauration d'entreprise
- Comité Social et Economique (bons cadeaux, chèques vacances, participation financière pour les activités sportives de toute la famille, ...)